

Note du Groupe de Travail Désertification

Préparation à la COP17 de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (17 au 28 août 2026 – Oulan-Bator, Mongolie)

Rédaction : Juin 2026

TERRES DE PARCOURS ET PASTORALISME : QUELLE PRISE EN COMPTE DANS LES NEGOCIATIONS INTERNATIONALES SUR LES TERRES ?

Introduction

Les terres de parcours occupent 80 millions de kilomètres carrés soit plus de la moitié (54%) des terres émergées et représentent une forme d'utilisation des sols majeure dans les zones sèches des différentes régions du monde (IIRI *et al*, 2021). 78% de ces terres de parcours (62 millions de kilomètres carrés) sont situées dans les zones arides¹.

Elles soutiennent les moyens de subsistance d'environ 2 milliards de personnes dans le monde en soutenant l'élevage extensif et les systèmes de production pastoraux (Briske, 2017). D'un point de vue économique, l'élevage permet d'assurer la sécurité alimentaire et de générer des revenus pour 1,2 milliards de personnes vivant sous le seuil de pauvreté dans les pays en développement (UNCCD, 2024).

Par ailleurs, les terres de parcours couvrent 16 % de la production alimentaire mondiale et 70 % de l'alimentation des herbivores domestiques, notamment en Afrique et en Amérique du Sud (UNCCD, 2024).

Avec la promulgation de l'année internationale des terres de parcours et des éleveurs pastoraux 2026 par l'Assemblée générale des Nations Unies, et l'entrée officielle de cette thématique dans l'agenda de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification (CNULCD), les enjeux autour de la gestion des parcours et du pastoralisme sont remis en avant et suscitent l'intérêt de la communauté internationale.

Définitions et concepts

Élevage extensif : Mode d'élevage qui se caractérise par une faible densité d'animaux par hectares et qui se fonde principalement sur l'utilisation des ressources naturelles disponibles (eau, fourrage, etc.). Il nécessite peu d'intrants et ne recherche pas une forte productivité (Horsin *et al*, 2018). Dans l'élevage extensif il y a plusieurs systèmes de production dont font parties les systèmes pastoraux (Landais et Balent, 1993).

Pastoralisme : c'est un ensemble de pratiques d'élevage fondé sur la mobilité des animaux et/ou des hommes permettant l'exploitation des ressources naturelles (fourrage, eau) pour assurer l'alimentation des animaux d'élevage (Djenontin, 2010 ; Tshingomba, 2023). La mobilité inhérente à cette forme d'élevage, permet de valoriser des écosystèmes fragiles et à faible productivité dans lesquelles la disponibilité des ressources est très variable (A. Ickowicz *et al*, 2017). Au-delà de l'aspect économique relatif à l'élevage, le pastoralisme implique des aspects culturels et sociaux importants englobant des savoirs, des savoir-faire, des traditions, des valeurs et un patrimoine paysager, qui en fait un mode de vie singulier (Retaillé, 2003 ; Lerin, 2010 ; UNCCD, 2024).

¹ <https://www.unccd.int/sites/default/files/2024-09/2416051F.pdf>

Les terres de parcours (« *rangelands* » en anglais) sont des espaces de végétation spontanée et post-culturelle sur lesquels le bétail circule et qui abritent différents types de pâturages naturels déterminés par les caractéristiques du sol et du terrain ainsi que les activités humaines (Djenontin, 2010). Ces espaces peuvent aussi être définis comme des écosystèmes naturels et semi-naturels parcourus par le bétail et/ou la faune sauvage (UNCCD, 2024).

Les terres de parcours sont des systèmes sociaux-écologiques complexes dans la mesure où les ressources naturelles qu'ils possèdent peuvent fournir un certain nombre de biens, de services et de valeurs (UNCCD, 2024).

Pâturage : Le terme de « pâturage » se définit au sens strict du terme comme une étendue de terre sur laquelle dominent des graminées ou des plantes herbacées avec peu ou pas de couvert forestier selon le type de zones (prairie boisée, savanes, forêt clairsemée) (ILRI et al, 2021 ; UNCCD, 2024).

La gestion durable des terres de parcours : Ce concept peut être défini comme un processus basé sur les connaissances, intégrant les dimensions sociale, économique et écologique dans les politiques et les pratiques liées à la gestion des terres de parcours (UNCCD, 2024).

I. La prise en compte des terres de parcours et du pastoralisme au sein de la CNULCD

1. Les textes et initiatives

a. La récente décision de la CNULCD sur les terres de parcours et le pastoralisme

En 2024, à l'issue de la 16^{ème} Conférence des Parties (COP16) de la CNULCD, une décision relative aux terres de parcours et aux éleveurs pastoraux a été adoptée : [Décision 29/COP16 « *Rangelands and Pastoralists* »](#). À travers cette décision, la CNULCD inclut explicitement les enjeux autour de la gestion des terres de parcours et du pastoralisme dans son agenda, reconnaissant leur rôle central dans la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et les sécheresses. Cette décision semble vouloir élargir la portée de la Convention en impliquant davantage les éleveurs et les ministères chargés de l'agriculture et de l'élevage dans les discussions et les actions relatives à la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et les sécheresses.

Les principaux axes sur lesquels la CNULCD porte son attention sont les suivants :

- Renforcement des politiques et des investissements qui soutiennent une gestion durable des terres de parcours, en reconnaissant l'importance de leur rôle pour adresser les enjeux autour de la sécurité alimentaire, la biodiversité, la résilience climatique et la Neutralité en matière de dégradation des terres (NDT). L'objectif est d'accompagner les états dans l'intégration de la gestion des parcours au sein des politiques nationales.
- Favoriser une gouvernance inclusive et la sécurité foncière. Ici l'enjeu est de faire le lien avec les [lignes directrices volontaires sur la gouvernance responsable des terres](#).
- Développer des mécanismes de financement « durables » sur les systèmes d'élevages extensifs pour encourager l'engagement du secteur public et privé.
- Renforcer les connaissances et les capacités des Parties et des autres parties prenantes de la CNULCD pour favoriser l'élaboration de politiques fondées sur des données, avec un focus sur le leadership et l'inclusion des femmes.

- La mise en synergie avec les 2 autres Conventions de Rio et autres initiatives globales pertinentes pour les terres de parcours et le pastoralisme.

Une note du secrétariat de la CNULCD faisant état des discussions lors de la 16^{ème} session du Comité de la science et de la Technologie (CST16)², rappelle que les enjeux relatifs aux pâturages et aux terres de parcours (*Grasslands and rangelands* dans la version en anglais) ont un « intérêt direct » pour la mise en œuvre de la convention car ils sont directement liés à la gouvernance foncière, à l'aménagement du territoire et aux pratiques de gestion des terres et de l'eau. Par ailleurs, cette note invite les Parties à traiter de façon conjointe les enjeux autour des pâturages et des terres de parcours, et des systèmes alimentaires.

Cette note donne également un certain nombre de recommandation en vue de la COP :

- Demander au CST de valider les données et preuves scientifiques sur les effets négatifs sur la biodiversité, la santé des sols, la ressource en eau et la séquestration de carbone, de la conversion des pâturages et terres de parcours vers des cultures pluviales ou irriguées, et des programmes de boisement des pâturages et des terres de parcours dans les écosystèmes semi-arides et arides.
- Etablir un cadre directif permettant l'élaboration de politiques publiques respectant les droits coutumiers et les pratiques liées aux systèmes d'élevage extensif, et encourageant la participation des communautés locales dans la conservation, gestion durable et la restauration des pâturages et des terres de parcours.
- Développer via le Mécanisme mondial des mécanismes et des instruments de financement, ainsi que des outils de gestion des risques accessibles aux communautés locales, contribuant au développement durable des terres de parcours, et encourageant les pratiques de gestion intégrée des terres et des ressources en eau. Sont aussi encouragés les investissements publics-privés dans le pastoralisme à condition qu'ils ne portent pas atteinte aux communautés d'éleveurs dépendantes des pâturages et des terres de parcours.

b. Les autres textes officiels et documents dans lesquels le pastoralisme est clairement cité

Les résolutions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement relative au pastoralisme et aux terres de parcours

L'intérêt dans les sphères internationales pour le pastoralisme et les terres de parcours, et la reconnaissance de leur pertinence dans la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et les sécheresses est plus ancienne. La décision relative aux terres de parcours et aux éleveurs pastoraux de la CNULCD, rappelle la résolution 4/15 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (ANUE) adoptée le 15 mars 2019, et intitulée en anglais « *Innovations in sustainable rangelands and pastoralism* »³, traduit en français par « Innovations concernant le pastoralisme et les pâturages durables ».⁴

- *Point d'attention : Dans le document en anglais c'est bien le mot « rangelands » qui est employé et non « Grassland ». Mais la traduction en français utilise le mot « pâturage ».*

² [ICCD/COP\(16\)/21 – ICCD/COP\(16\)/CST/9 « Nouveaux enjeux : Pâturage et parcours et systèmes agroalimentaires écologiquement durable »](#)

³ <https://digitallibrary.un.org/record/3982463?ln=en&v=pdf>

⁴ <https://wedocs.unep.org/rest/api/core/bitstreams/d9e3ab34-8b0e-4bcd-8168-5fdace3bafef/content>

Celle-ci est basée sur la résolution 2/24 « *Combating desertification, land degradation and drought and promoting sustainable pastoralism and rangelands* »⁵, traduit en français par « Lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, et promotion d'un pastoralisme et de pâturages durables »⁶ qui montre qu'en 2016 les Nations Unies s'intéressent déjà aux enjeux du pastoralisme et aux terres de parcours durables⁷, et évoquent leur rôle essentiel dans les stratégies de lutte contre la désertification, la dégradation des terres et les sécheresses.

Le document en anglais rappelle que “*Healthy grassland and rangeland ecosystems are vital for contributing to economic growth, resilient livelihoods and the sustainable development of pastoralism; [...] and that they can play a significant role in the achievement of the 2030 Agenda.*”⁸ (p.1) et engage les états membres à prendre des mesures, notamment « investir davantage dans des programmes » pour remédier entre autres à la dégradation des « *rangelands* » – terres de parcours en français. (p.2)

Les états sont aussi appelés à « renforcer les capacités dans le secteur de l'élevage pastoral et à continuer d'accroître les investissements dans ce secteur » (p.3).

Le document invite la communauté internationale et toutes les autres parties prenantes à promouvoir « un pastoralisme durable » (p.3) et il est demandé au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) « d'aider à susciter une prise de conscience mondiale en faveur d'un pastoralisme et [de terres de parcours durables] » (p.3)⁹

Le PNUE doit aussi contribuer en partenariats avec les autres parties prenantes, au renforcement de l'Interface Science-Politique sur le pastoralisme et les terres de parcours durables (p.3).

La résolution 4/15 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement notifie la non-application de la résolution 2/24 et constate que peu de mesures ont été prises aux niveaux national, régional et mondial pour « assurer la durabilité du pastoralisme et des terres de parcours ». En rappelant le rôle essentiel du pastoralisme et des terres de parcours durables pour adresser les enjeux liés à l'environnement, à la sécurité alimentaire, au tourisme durable et au développement socio-économique, notamment pour les peuples autochtones et les communautés locales, les états membres sont invités à investir et sensibiliser davantage sur le pastoralisme et les pâturages durables.

Perspectives territoriales mondiales sur les terres de parcours et les éleveurs pastoraux

En anticipation à l'année internationale des terres de parcours et des éleveurs pastoraux, la CNULCD a publié en mai 2024 une édition spéciale des *Perspectives territoriales mondiales (Global Land Outlook (GLO) en anglais)*¹⁰ sur les terres de parcours et les éleveurs pastoraux. Ce

⁵ <https://digitallibrary.un.org/record/3969838?v=pdf>

⁶ <https://wedocs.unep.org/rest/api/core/bitstreams/9c10bbd4-04f8-4fb0-bfd5-05d27cf600fc/content>

⁷ La gestion durable des pâturages est définie comme un processus fondé sur les connaissances et intégrant des principes sociaux, économiques et écologiques dans les politiques et les pratiques relatives aux pâturages. ([Perspectives territoriales sur les terres de parcours et les éleveurs pastoraux](#))

⁸ « *Les écosystèmes de prairies et de [terres de parcours] en bonne santé sont vitaux pour contribuer à la croissance économique, à des moyens de subsistance résilients et au développement durable du pastoralisme ; [...] et qu'ils peuvent jouer un rôle important dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.* » (p.1-2)

⁹ “[...] to raising global awareness of sustainable pastoralism and rangelands [...]” (p.3)

¹⁰ <https://www.unccd.int/resources/global-land-outlook/glo-thematic-report-rangelands-and-pastoralists>

document phare de la convention permet de sensibiliser, orienter les politiques et promouvoir des solutions concrètes pour la gestion durable des terres au niveau international.

Cette édition des perspectives territoriales mondiales permet de faire un état des lieux sur les enjeux liés à la gestion des terres de parcours et au pastoralisme, d'avoir des éléments sur le cadre conceptuel choisi pour adresser le sujet et d'accéder à des études de cas, des exemples d'actions concrètes mises en place à travers les différentes régions du monde.

- ✓ La CNULCD a produit et édité récemment une note d'information sur la santé des terres de parcours et la résilience à la sécheresse dans les steppes eurasiennes¹¹.

c. Focus sur les initiatives récentes en faveur des terres de parcours et du pastoralisme liées à la CNULCD

La 17^{ème} Conférence des Parties (COP17) de la CNULCD

La Conférence des parties (COP) est l'organe décisionnel de la convention, qui se réunit tous les 2 ans et qui rassemble l'ensemble des États signataires, les organisations gouvernementales et les différents représentants des organisations de la société civiles (OSC) accréditées à la convention.

Pour cette 17^{ème} session, qui se déroulera du 17 au 28 août 2026 à Oulan-Bator en Mongolie, les enjeux autour des terres de parcours et du pastoralisme seront mis en avant. Au-delà des négociations officielles et autres thématiques traitées¹², la COP17 devrait servir de catalyseur à une action collective en faveur des terres de parcours et du pastoralisme.

- ✓ Pour en savoir plus : <https://www.unccd.int/cop17>

L'Alliance Mondiale de l'IYRP

L'Alliance Mondiale de l'*International Year of Rangelands and Pastoralists* (IYRP) est une coalition internationale qui vise à soutenir la mise en œuvre de l'année internationale des terres de parcours et des éleveurs pastoraux 2026. Cette Alliance rassemble à ce jour 102 pays et plus de 400 organisations engagées à promouvoir les objectifs de cette année internationale. Un site internet dédié permet d'avoir accès aux différents événements, différentes ressources en lien avec les terres de parcours et le pastoralisme : <https://iyrp.info/>.

Proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies, l'année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux 2026 vise à sensibiliser, encourager les investissements responsables et façonner des politiques qui protègent les terres de parcours et les moyens de subsistance des populations pastorales. C'est aussi un moyen de mettre les terres de parcours et le pastoralisme au cœur des agendas internationaux.

Economics of Land Degradation

L'initiative ELD (Economics of Land Degradation) est un partenariat mondial lancé en 2011 sous l'égide de la CNULCD, en collaboration avec le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ), la Commission européenne et la Deutsche

¹¹ <https://www.unccd.int/sites/default/files/2026-03/Eurasia%20rangelands%20Brief.pdf>

¹² Les autres thématiques majeures de la COP17 seront la résilience et la gestion intégrée de la ressource en eau, les systèmes alimentaires et la santé des sols.

Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ). Son objectif principal est de démontrer la valeur économique de la gestion durable des terres et de l'eau, en fournissant des analyses fondées sur des preuves pour guider les décisions d'investissement, tant publiques que privées, et mettre en avant le retour sur investissement de la restauration des terres et de la résilience face à la sécheresse.

En 2026, l'ELD continue de soutenir la préparation de rapports globaux combinant preuves économiques, plaidoyer politique et collaboration internationale, comme celui sur l'économie de la restauration des pâturages paru en 2025¹³, et participe activement à la sensibilisation autour de l'Année internationale des pâturages et des éleveurs pastoraux, déclarée par les Nations Unies. Par ailleurs avec la CNULCD, l'ELD s'implique activement dans l'alliance mondiale de l'IYRP.

Coalition of Rangelands States

Lors de la COP16 de la CNULCD (Riyad, déc.2024) la délégation Mongole a demandé la création d'une « Coalition des États de terres de parcours », afin de protéger et promouvoir ces zones spécifiques et les populations qui en dépendent. Cette Coalition a aussi pour objectif de mettre en place une collaboration internationale pour renforcer les efforts et mobiliser des financements visant à restaurer les terres de parcours dégradées et d'aider les communautés pastorales à adopter des pratiques d'élevage durables. La réduction de la pauvreté et l'augmentation de la sécurité alimentaire sont des objectifs que souhaite atteindre cette initiative internationale.

La mise en œuvre concrète de cette Coalition des États de terres de parcours doit encore être défini et sera probablement approfondie lors de discussions à la COP17.

Rangeland Flagship Initiative

La *Rangelands Flagship Initiative* a été mise en place à la suite de la décision sur « *Rangelands and pastoralists* » de la COP16. Ce programme prévu sur dix ans résulte d'une volonté politique mondiale à répondre aux objectifs de Neutralité en matière de dégradation des terres (NDT)¹⁴ en apportant une réponse ambitieuse et coordonnée pour inverser la tendance de la dégradation des terres de parcours dans les zones arides, en soutenant la résilience des écosystèmes de pâturages face au changement climatique et en promouvant un « pastoralisme durable », en combinant finance, science, politique et participation communautaire.

Ce programme vise plusieurs points :

- Sensibiliser et faire du plaidoyer pour montrer le rôle essentiel des terres de parcours pour la biodiversité, la régulation du climat, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des communautés locales.
- Mobiliser des financements à travers les fonds climatiques tel que le Fonds Vert pour le Climat, les partenariats public-privé, et les contributions volontaires des États notamment via la Coalition des États de terres de parcours. L'initiative souhaite pouvoir lever 1 milliard de dollars pour financer des projets de restauration et de gestion durable des terres de parcours, avec un premier portefeuille de projets annoncé lors de la COP17.

¹³ [The business case for investment in Rangelands restoration](#)

¹⁴ En savoir plus sur la neutralité en matière de dégradation des terres ici : https://desertif-actions.org/wp-content/uploads/2022/10/1.-Agroe%CC%81cologie-et-Neutralite%CC%81_Fr.FINAL_.pdf

- Encourager les États à intégrer la gestion des terres de parcours dans leurs stratégies nationales, à améliorer l'accès aux marchés pour les éleveurs pastoraux, et à combler les lacunes en matière de connaissances et de données.
- Faciliter à travers la coopération internationale, le partage de savoirs entre scientifiques, communautés pastorales et décideurs, et promouvoir des investissements responsables.

La CNULCD, via son secrétariat et le Mécanisme Mondial coordonne le programme en collaboration avec la Mongolie, pays hôte de la COP17 durant laquelle cette initiative mondiale sera officiellement lancée.

La journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse

La journée mondiale de lutte contre la désertification et la sécheresse 2026 sera en lien direct avec le pastoralisme et les terres de parcours, en accord avec l'année internationale dédiée. La thématique principale sera donc : « [*Rangelands : Recognize. Respect. Restore*](#) »

Les organisations de la société civile (OSC) des différents pays à travers le monde pourront contribuer à cette journée internationale en proposant un événement en lien avec le thème principal.

La cérémonie officielle de la journée mondiale de la lutte contre la désertification et de la sécheresse sera organisée par la CNULCD au Kenya le 17 juin 2026.

2. Interprétation et analyse

a. Enjeux de traduction

Dans cette note sur le pastoralisme, nous avons fait le choix d'utiliser et de traiter le terme anglais « rangelands » par « terres de parcours », un mot que nous avons déjà défini dans la partie introductive.

Les enjeux de traduction des textes et du langage utilisé dans les textes officiels de la Convention sont cruciaux et soulèvent des enjeux linguistiques, juridiques, politiques voire diplomatiques. Il est important de ne pas trahir l'intention de base du texte. Les termes techniques et juridiques utilisés doivent faire consensus en matière de définition et de sens, pour que les enjeux soient traités de manière accordée. Une erreur de traduction peut modifier le sens d'un engagement ou d'une décision, et en conséquence affecter la mise en œuvre de la convention.

Les documents de la convention sont initialement élaborés puis édités en anglais. La traduction du terme anglais « rangelands » reste à ce stade assez ambiguë. La décision récente de la COP16 sur « *Rangelands and pastoralists* » n'a pas encore été traduite en français, nous ne savons pas encore si c'est bien le terme de « terres de parcours » qui sera utilisé » ou celui de « pâturage », qui en fonction de l'utilisation de l'un ou de l'autre ne portera pas sur les mêmes enjeux. L'utilisation du mot « pâturage » orienterait davantage les discussions sur des enjeux de préservation de la biodiversité et du fonctionnement des écosystèmes laissant de côté les dimensions plus sociales et culturelles relatives aux « terres de parcours » car elles sont aussi affiliées au mode d'élevage pastoral, qui représente un mode de vie plus qu'une simple pratique d'élevage.

Dans d'autres documents officiels, comme les résolutions 2/24 et 4/15 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, le terme de « rangelands » est traduit par « pâturages » dans les titres et l'ensemble du document en français :

Résolution 4/15 de l'ANUE : « *Innovations in sustainable **rangelands** and pastoralism* » → « Innovations concernant le pastoralisme et les **pâturages** durables »

Résolution 2/24 de l'ANUE : « *Combating desertification, land degradation and drought and promoting sustainable pastoralism and **rangelands*** » → « Lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, et promotion d'un pastoralisme et de **pâturages** durables ».

Cette traduction ne paraît pas être en cohérence car en anglais le terme de « pâturage » est traduit par « *grassland* ».

La traduction reste donc un point de vigilance important pour que les enjeux relatifs aux terres de parcours et au pastoralisme soient traités au sein de la CNULCD de façon cohérente par l'ensemble des acteurs parties prenantes de la convention.

b. L'approche environnementaliste et l'approche socio-culturelle pour aborder les enjeux liés aux terres de parcours et au pastoralisme au sein de la CNULCD

La CNULCD aborde les enjeux liés aux terres de parcours et au pastoralisme de deux façons. D'abord sous un angle environnementaliste en mettant l'accent sur l'importance de la préservation des services écosystémiques¹⁵, de la biodiversité et de la santé des terres. La convention souligne que les terres de parcours fournissent des services essentiels tels que le stockage de carbone organique dans les sols, la fertilisation naturelle, la régulation des cycles de l'eau et la préservation de la structure des sols. Le pastoralisme « durable » est alors perçu comme un moyen de contribuer à la continuité de ces services notamment à travers le maintien de la biodiversité et en limitant la dégradation des terres.

La convention reconnaît aussi le rôle essentiel des terres de parcours dans les stratégies de subsistance des populations pastorales, pour assurer leurs moyens de subsistance et leur résilience dans des régions à forte variabilité climatique. Les aspects culturels relatifs à la pratique du pastoralisme ne sont pas négligés puisqu'ils sont évoqués dans la décision sur « *Rangelands and pastoralists* »¹⁶.

La prise en compte officielle, actée par une décision, des terres de parcours et du pastoralisme au sein de la CNULCD est récente. L'intégration de ces enjeux dans la mise en œuvre de la convention doit encore être opérationnalisée à travers des actions concrètes prises par les Parties et en liens avec les communautés locales, en veillant à garder un équilibre entre l'approche environnementaliste bénéficiant directement à la biodiversité, à la préservation des sols et des ressources naturelles, et l'approche socio-culturelle permettant de préserver un mode vie, des savoirs, des savoir-faire et des traditions.

¹⁵ Cette notion utilisée dès les années 70 dans les sciences de la conservation (Dufour *et al*, 2016), désigne les biens et les services provenant des écosystèmes offrant des avantages, directes ou indirectes, aux populations humaines (Costanza *et al*, 1997).

¹⁶ [Decision29/COP.16](#)

II. Les opportunités pour le pastoralisme

1. Point agenda de la COP17 sur les événements en lien direct avec le pastoralisme

La COP17 s'articulera autour de plusieurs journées thématiques :

- Finance – *Finance Day*
- Terre et peuples – *Land and people Day*
- Eau – *Water Day*
- Système alimentaire et santé des sols – *Food system and soil health Day*

Plusieurs événements porteront sur les enjeux des terres de parcours et du pastoralisme.

À l'occasion de la journée dédiée à la terre et aux peuples, **un dialogue ministériel portera sur la restauration des terres de parcours et les communautés pastorales**. Les OSC accréditées à la convention pourront suivre les débats, contribuer aux discussions et apporter leur expertise sur le sujet.

Un événement spécial dédié aux terres de parcours aura également lieu. À ce stade nous ne savons pas encore quelle forme prendra cet événement.

Une session plénière sera dédiée au sujet sur les terres de parcours et le pastoralisme. Lors de ces sessions plénières les délégués pays prennent la parole pour faire état des positions, ainsi que des politiques et initiatives mises en place au niveau national pour faire avancer les enjeux relatifs à la thématique traitée. Les OSC pourront également s'exprimer à travers une déclaration commune coordonnée par le Panel élu des OSC.

Lors de la journée dédiée aux financements, **l'Initiative phare sur les terres de parcours – Ranglands Flagship Initiative** – sera lancée.

Les terres de parcours et le pastoralisme faisant partie des sujets prioritaires de la COP17, une session de dialogue ouvert pourrait être dédiée à ces enjeux. Les sessions de dialogue ouvert sont organisées par le Panel des OSC dans le but de créer un échange interactif avec les délégués pays et faire remonter auprès des parties des exemples d'initiatives mises en place par les différents acteurs de la société civile.

Plusieurs événements parallèles dédiés aux enjeux des terres de parcours et du pastoralisme, pourront être organisés par les diverses parties prenantes de la CNULCD.

Le sujet des terres de parcours et du pastoralisme est aussi connecté aux enjeux relatifs aux systèmes alimentaires et à la gestion des ressources en eau.

2. La contribution du pastoralisme et de la gestion durable des parcours dans l'atteinte de la NDT.

Atteindre la Neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) c'est parvenir à un équilibre entre la qualité et la quantité des ressources terrestres pour qu'elles restent stables ou progressent, et continuent à procurer des services et à améliorer la sécurité alimentaire¹⁷. La NDT vise à contribuer à l'objectif de développement durable 15 sur la préservation et la restauration des écosystèmes terrestres, et particulièrement à atteindre la cible 15.3 de cet objectif : « *D'ici à*

¹⁷ [Décision 3/COP12, CNULCD, 2015.](#)

2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols. »

Les 3 grands objectifs de la NDT sont :

- Éviter la dégradation des terres en préservant celles qui sont encore en bon état ;
- Réduire la dégradation existante en adoptant des pratiques de gestion durable des terres capables de ralentir le processus de dégradation tout en renforçant la biodiversité, la santé des sols et la production alimentaire ;
- Restaurer les terres dégradées en intensifiant les efforts pour leur redonner un état naturel ou plus productif.

Les pratiques pastorales et la gestion durable des terres de parcours peuvent jouer un rôle important dans l'atteinte de la NDT et ainsi contribuer au maintien ou à l'amélioration du capital naturel¹⁸ terrestre mondial à travers plusieurs points :

- La préservation du couvert végétal

Une bonne gestion des terres de parcours permet d'éviter le surpâturage, l'érosion des sols, la disparition des herbacées et arbustes utiles. La rotation des pâturages et la mobilité des troupeaux sont des exemples de pratiques qui aident à une régénération naturelle de la végétation.

- La restauration de la fertilité des sols

Les troupeaux jouent un rôle majeur dans le cycle des nutriments des sols notamment grâce à leurs déjections, au piétinement modéré qui incorpore la matière organique et à la dispersion des graines. Ces éléments peuvent améliorer la structure du sol, sa capacité à retenir l'eau et le stockage du carbone.

- Limiter les effets de la désertification

Les pratiques pastorales sont souvent adaptées aux contraintes et fortes variabilités climatiques, particulièrement dans les zones arides et semi-arides. La mobilité pastorale permet par exemple, d'éviter une pression excessive sur une seule zone, d'utiliser les ressources disponibles en fonction des saisons et de mieux résister aux conditions de sécheresse.

- Le maintien de la biodiversité

Les paysages pastoraux peuvent favoriser une diversité d'habitats et de plantes. Par exemple certaines espèces sauvages dépendent des milieux ouverts. Une gestion des terres de parcours équilibrée peut empêcher la fermeture des milieux par les broussailles ou les espèces invasives.

- Le soutien aux communautés locales

L'atteinte de la neutralité en matière de dégradation des terres dépend aussi de l'implication des communautés locales dans la gestion des terres et des ressources naturelles. Des dimensions

¹⁸ Le capital naturel représente toutes les ressources naturelles que nous procure la nature à travers les sols, l'air, l'eau et l'ensemble des êtres vivantes. Ces ressources ne sont pas illimitées et nécessitent une gestion raisonnée.

telles que la sécurisation de l'accès aux terres et aux ressources en eau, la préservation des savoirs et savoir-faire pastoraux traditionnels, la gouvernance participative des ressources naturelles et la diversification des revenus, sont pris en compte dans l'atteinte de la NDT. Les éleveurs pastoraux sont des gestionnaires importants des parcours, des écosystèmes fragiles et souvent négligés. Rappelons que la mobilité pastorale est un élément stratégique crucial permettant une exploitation durable des ressources naturelles disponibles dans ces écosystèmes singuliers.

- ✓ La restauration des terres de parcours par les pasteurs eux-mêmes (HIMO pastorale) pourrait être intégré dans les travaux relatifs à la NDT afin que les Parties intègrent dans leurs objectifs nationaux NDT des éléments sur la préservation et la restauration des terres de parcours, ainsi que la promotion d'un pastoralisme durable.

3. La contribution du pastoralisme et de la gestion durable des parcours dans la résilience aux sécheresses

Le pastoralisme fait partie des stratégies d'adaptation climatique majeure dans des contextes soumis à de fortes variabilités climatiques et à des événements climatiques extrêmes telles que les sécheresses. C'est notamment le cas dans les zones sèches. Dans ces contextes incertains, plusieurs pratiques pastorales permettent de limiter la perte de bétail et la pression sur des écosystèmes fragiles. La mobilité est un élément stratégique clé pour sécuriser les conditions de vie et les systèmes de production pastoraux, car elle permet d'exploiter des ressources dispersées dans l'espace, de déplacer les animaux vers des zones où les ressources en eau et en fourrage restent disponibles, et d'éviter la surexploitation d'un même espace.

En plus des bienfaits sur le maintien de la biodiversité et de la santé des sols, favorisant la résistance des écosystèmes face aux sécheresses, le pastoralisme offre un système économique flexible permettant d'ajuster les activités économiques en fonction de la difficulté des périodes. Par exemple, la vente d'une partie du troupeau, le commerce des produits issus de l'élevage, le travail saisonnier, etc. Cette flexibilité permet aux ménages pastoraux de diversifier leurs revenus et d'absorber plus facilement les chocs climatiques.

Les communautés pastorales possèdent également des savoirs traditionnels qui leur permettent d'anticiper les risques liés aux sécheresses en organisant les déplacements et en gérant les ressources en eau et en fourrage, par exemple.

4. Comment la CNULCD peut faire avancer les sujets importants du pastoralisme ?

Dans cette partie nous allons nous intéresser particulièrement aux éléments qui ressortent de la Déclaration de Nouakchott +10. Adoptée lors d'un forum de haut niveau (6 au 8 novembre 2024), cette déclaration fait suite à la [déclaration de Nouakchott de 2013](#) et réaffirme l'engagement des pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel, ainsi que des organisations pastorales, agro-pastorales et agricoles de ces régions, à unir leurs efforts pour construire ensemble la paix et le développement des territoires ruraux, pastoraux et agro-pastoraux en valorisant les différents systèmes d'élevage et en renforçant les complémentarités entre agriculture et élevage. Elle met l'accent sur :

- ➔ La sécurisation des droits des éleveurs pastoraux et la gouvernance concertée des ressources naturelles.

- ➔ La sécurisation d'une mobilité pastorale régulée, considérée comme une nécessité économique et écologique.
- ➔ La centralité de la sécurité, de la prévention des conflits et du dialogue multi-acteurs dans les territoires ruraux et frontaliers.
- ➔ L'amélioration de la gestion durable des terres de parcours et des ressources naturelles.
- ➔ L'inclusion des éleveurs pastoraux dans les prises de décision et les politiques publiques
- ➔ Le renforcement des chaînes de valeur du bétail et l'accès aux marchés.
- ➔ L'implication renforcée du secteur privé et la réduction de la dépendance aux importations, dans une logique de souveraineté alimentaire
- ➔ L'opérationnalisation d'une stratégie régionale pour le développement des élevages et la sécurisation des systèmes pastoraux, adoptée en 2024.
- ➔ La protection sociale des éleveurs, l'emploi des jeunes et des femmes.

L'approche « Une seule santé » et l'adaptation aux changements climatiques. Sur plusieurs points la déclaration de Nouakchott+10 et les actions récentes de la CNULCD se renforcent mutuellement pour agir sur les enjeux des terres de parcours et du pastoralisme.

La CNULCD propose « un cadre de durabilité » pour parvenir à une gestion durable des terres de parcours et à un soutien des moyens d'existence des communautés pastorales, l'un étant complémentaire de l'autre. Tiré des éléments du rapport intitulé *Perspectives territoriales mondiales sur les terres de parcours et les éleveurs pastoraux*, ce cadre a pour objectif global d'accompagner les États à **la mise en place de politiques nationales et infranationales en cohérence avec la gestion des terres de parcours et les moyens d'existence des éleveurs pastoraux**. Dans ce but il est indispensable de prendre en compte différentes dimensions :

- ✓ La dimension environnementale **en soutenant la préservation et la restauration des terres de parcours, leur santé et leur capacité à procurer des services écosystémiques.**

Moyens proposés :

- *Restreindre et éviter la conversion des terres de parcours à d'autres usages.*
- *Encourager les pratiques pastorales permettant de lutter contre les facteurs de la dégradation des terres.*
- *Valoriser le potentiel de stockage de carbone des terres de parcours tout en renforçant les capacités d'adaptation des écosystèmes et des populations.*

- ✓ La dimension sociale **en renforçant le capital social¹⁹ des communautés pastorales à travers une gouvernance participative, l'égalité des sexes et des institutions solides pour favoriser l'action collective.**

Moyens proposés :

- *Renforcement de capacités, accès à la formation et à l'information technique.*
- *Promotion des associations et réseaux sur la valorisation du pastoralisme et favorisant le partage de connaissances entre pairs.*
- *Valoriser les initiatives, les groupes et institutions menées par des femmes*

¹⁹ L'ensemble des relations, réseaux et normes de confiance entre les individus et les groupes d'une communauté. Il permet une coopération efficace, facilite l'échange d'informations et renforce la capacité à agir ensemble pour atteindre des objectifs communs.

- *Mise en place d'institutions et de mécanismes pour résoudre les conflits d'usages et fonciers²⁰.*

➔ La dimension économique **en favorisant la viabilité économique de l'élevage extensif et les moyens de subsistance des communautés qui en dépendent.**

Moyens proposés :

- *Création de mécanismes économiques et financiers novateurs accessibles aux « parties concernées par les parcours ».*
- *Accroître les investissements privés-publics dans le « pastoralisme durable » sans porter préjudice aux communautés pastorales.*
- *Soutenir les moyens de subsistance économiques et la diversification des revenus des communautés pastorales.*
- *Promouvoir l'investissement adaptatif (ajustement des investissements en fonction des conditions du marché, des rendements, etc.) et les outils de gestion des risques (assurance, mise en commun des ressources, crédit communautaire, etc.)*
- *Faire une évaluation économique sur les bénéfices que procure la gestion durable et la restauration des terres de parcours, à la population, à la biodiversité et au climat.*

Dans la déclaration de Nouakchott+10 et dans le cadre proposé par la CNULCD, l'objectif pour assurer la pérennité des systèmes pastoraux, essentiels à la sécurité alimentaire, à la biodiversité et aux stratégies d'adaptation des communautés pastorales, est de construire et mettre en œuvre des politiques publiques en faveurs du pastoralisme et des éleveurs pastoraux. Ces politiques doivent être pensées de manière intégrée, inclusive et transfrontalière. Cela passe notamment par la sécurisation des terres et de la mobilité, le renforcement des droits et des services pour les éleveurs pastoraux, et l'intégration du pastoralisme dans les politiques climatiques, foncières et économiques.

Lors de [la 6^{ème} édition du Sommet Désertif'actions](#) (Djerba, mars 2026), le pastoralisme en tant que système de production mobile a démontré toute sa pertinence dans un contexte de résilience face aux crises causées par les sécheresses. Un certain nombre de recommandations ont été établies à l'issue de travaux collectifs et proposent plusieurs pistes pour opérationnaliser le soutien au pastoralisme et aux communautés pastorales :

- ➔ **Collecter des données sur le pastoralisme** : Mesurer les impacts positifs et la durabilité des systèmes pastoraux, en utilisant des indicateurs existants tels que ceux développés par la Coalition Internationale pour la Terre pour mesurer la sécurité foncière des éleveurs pastoraux.
- ➔ **Adapter les politiques publiques** : mettre en place des politiques publiques qui respectent et sécurisent les accords sociaux et arrangements locaux passés par les éleveurs pastoraux.

²⁰ Sur les questions foncières la CNULCD en partenariat avec la FAO sont en train d'élaborer un « Recueil des mécanismes d'établissement des responsabilités et de réclamation relative au statut foncier », une initiative qui repose principalement sur les « [Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers](#) » (VGGT), adoptées en 2012 et publiées en 2023.

- ➔ **Renforcer la gouvernance foncière** : Reconnaître et sécuriser l'accès aux parcours et renforcer les espaces de concertation locaux pour faciliter la cohabitation éleveurs-agriculteurs.
 - ➔ **Faciliter la mobilité transfrontalière** : Encourager les dynamiques de coopération transfrontalière en faveur d'une transhumance régulée, essentielle dans les stratégies de résilience des éleveurs pastoraux.
 - ➔ **Améliorer le partage des connaissances et la diffusion des informations** : Développer des observatoires, des systèmes d'alerte précoce et des données climatiques et pastorales accessibles pour faciliter la mobilité, un élément fondamental dans l'anticipation et l'adaptation aux crises.
- ✓ Retrouvez la note de recommandations complète ici : <https://desertif-actions.org/wp-content/uploads/2026/03/DA26-Note-recommandations-Pastoralisme.pdf>

Conclusion

Le pastoralisme est un mode de vie et un système de production singulier essentiel qui se trouve aujourd'hui à la croisée de défis environnementaux majeurs. La désertification, la dégradation des terres et l'intensification des épisodes de sécheresse, exacerbées par le changement climatique, menacent directement la pérennité des écosystèmes pastoraux. Ces phénomènes réduisent les ressources fourragères, accentuent la compétition pour l'accès à l'eau et aux pâturages, et fragilisent les moyens de subsistance des communautés pastorales. Le pastoralisme, sous sa forme traditionnelle, peut aussi jouer un rôle clé dans la lutte contre la dégradation des terres, notamment grâce à la mobilité qui permet une gestion dynamique des ressources fourragères, évitant la surcharge des pâturages et favorisant leur régénération naturelle. En se déplaçant selon les saisons et la disponibilité des ressources, les éleveurs contribuent à maintenir la biodiversité et à limiter l'érosion des sols.

Dans un contexte de raréfaction des ressources et de dégradations des sols, la reconnaissance et le soutien des systèmes pastoraux traditionnels, ainsi que leur intégration dans les politiques de gestion des terres et de lutte contre la désertification, apparaissent comme des leviers indispensables. L'avenir du pastoralisme dépendra de la capacité des acteurs locaux, nationaux et internationaux à innover, à coopérer et à adapter les pratiques pour faire face à ces défis globaux. L'efficacité de ces actions repose sur une approche collaborative, associant communautés pastorales, chercheurs et décideurs, pour concilier préservation des écosystèmes et viabilité économique des systèmes d'élevage.

La CNULCD, ainsi que sa 17^{ème} Conférence des Parties (COP17) à venir offrent des opportunités pour avancer et pour démontrer que le pastoralisme n'est pas seulement une pratique d'élevage mais un levier essentiel pour la sécurité alimentaire, la préservation de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique.

La mise en place de politiques publiques adaptées, la sécurisation foncière, l'intégration des éleveurs pastoraux dans la gouvernance des terres et des ressources naturelles, ainsi que la collecte et la diffusion de données sur le pastoralisme, tracent une voie claire vers des solutions opérationnelles pour une gestion durable des terres de parcours et du pastoralisme.

Bibliographie

- Anne Horsin, Claire Le Bras, Jean-Pierre Theau, 2018. Élevage extensif : Définition. Dictionnaire d'agroécologie. <https://doi.org/10.17180/vmk1-h490>
<https://hal.inrae.fr/hal-03707463>
- Briske D. D., 2017, Rangeland systems: For a conceptual framework David. In D. D. Briske (Ed.), Rangeland systems. Springer Open. <https://doi.org/10.1007/978-3-319-46709-2>
- Costanza R., d'Arge R., de Groot R., Farber S., Grasso M., Hannon B., Limburg K., Naeem S., O'Neill R.V., Paruelo J., Raskin R.G., Sutton P., Van den Belt M., 1997, The value of the world's ecosystem services and natural capital, *Nature*, 387, pp. 253-260.
- Cazaux-debat E., 2020, Biodiversité et climat. Fondation pour la recherche sur la biodiversité. <https://doi.org/10.5281/zenodo.16574824>
- Djenontin J., 2010, Dynamique des stratégies et des pratiques d'utilisation des parcours naturels pour l'alimentation des troupeaux bovins au Nord-Est du Bénin. *Sciences de la Terre*. Université de Abomey-Calavi.
- Dufour S., Arnould de Sartre X., Castro M., Oszwald J. et Rollet A.J, « Origine et usages de la notion de services écosystémiques : éclairages sur son apport à la gestion des hydrosystèmes », *VertigO* [En ligne], Hors-série 25 | août 2016.
- ILRI, IUCN, FAO, WWF, UNEP, & ILC., 2021, Rangelands atlas. ILRI. <https://www.rangelandsdata.org/atlas/>
- Ickowicz A., Touré I., Corniaux C., Wane A., Bonnet B., « Accompagner le pastoralisme pour la valorisation durable des terres de parcours ». *Liaison Énergie-Francophonie*, N° 105, 2017, pp. 107-112.
- Landais E., Balent G., 1993, Introduction à l'étude des systèmes d'élevage extensif. *Études et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement*, pp.13-36.
- Lerin F. (ed). *Pastoralisme méditerranéen : patrimoine culturel et paysager et développement durable* – Montpellier : CIHEAM (Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes), 2010– 236 p. (Série A : Séminaires Méditerranéens, N°93, Options Méditerranéennes).
- Retaillé D., Le destin du pastoralisme nomade en Afrique. In : *L'information géographique*, volume 67, n°1, 2003. pp. 88-102.
- UNCCD, 2024, Global Land Outlook Thematic report on rangelands and pastoralism. United Nations Convention to Combat Desertification, Bonn.
- Kalenga Tshingomba U., 2023, Définition, conception et évaluation d'un système d'information spatial pour le pastoralisme en zones périméditerranéennes françaises. *Sciences de la Terre*. AgroParisTech, Français.